CHARLEROI
URBANISME

N° de dossier : CPURB/2025/0396.

DÉCISION DE NE PAS IMPOSER UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.

Demande de Monsieur Vincent MOREAU en vue d'obtenir le permis d'urbanisme pour : Ouverture d'une baie niveau rez, cuisine. à : Rue du Bois de Lobbes, 1 à 6060 Gilly.

En application des dispositions des articles D.65. et R.21 du Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales, le Collège communal porte à la connaissance de la population que la demande dont question ne nécessite pas d'étude d'incidences sur l'environnement pour les motifs suivants :

Au vu de la notice et des plans annexés à la demande, ce projet n'aura pas d'incidences probables directes et indirectes notamment sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.
Au regard de ces différents éléments, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et il n'est, dès lors, pas nécessaire de réaliser une étude d'incidences.

Charleroi, le 06/10/2025

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHARLEROI

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be

ANNEXE

CHARLEROI
URBANISME

Wallonie

Ville de Charleroi.
N/REF : CPURB/2025/0396.

Avis d'annonce de projet (annexe 25).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme .

Monsieur Vincent MOREAU , a introduit une demande ayant trait à un bien sis Rue du Bois de Lobbes, 1 à 6060 Gilly et cadastré 05 A 478Y.

Le projet consiste en : Ouverture d'une baie niveau rez, cuisine. ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour les motifs suivants : Le projet situé en zone de constructions résidentielles en ordre continu s'écarte du Schéma d'Orientation Local 52011-PCA-002-11 au niveau du gabarit et des matériaux d'élévation.
  1. Le gabarit :
  - les prescriptions indiquent une largeur de bâtiment ou de ses travées comprise entre 6m et 9m sur le front de bâtisse. En l'occurrence, le projet prévoit une largeur de bâtiment de 13,30m ;
  2. Les matériaux d'élévation :
  - les prescriptions indiquent un seul et même matériau principal pour l'ensemble des façades. En l'occurrence, le projet prévoit un crépis de ton gris clair et des plaques en fibres-ciment.

- Elle est réalisée en vertu de l'article(des articles) D.IV.40 2° du CoDT.

L'annonce de projet se déroule du **13/10/2025 (date début affichage) au 04/11/2025 (date fin)**. .

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stefano PALERMO, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0396, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale , du 20/10/2025 au 04/11/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.
- remises, sur rendez-vous, à Monsieur Stefano PALERMO, maison communale annexe de Gilly, service Urbanisme, rez-de-chaussée.

En date du 18/09/2025

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHARLEROI

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be